



Communiqué de l'Association France Palestine Solidarité

le 13 avril 2010

Netanyahou menace les Palestiniens d'expulsions massives

Jamais, depuis 1967, Israël n'avait menacé d'expulsion autant de Palestiniens. Les nouveaux ordres militaires, dits de « *prévention des infiltrations* » et « *concernant les mesures de sécurité* », qui entrent en vigueur ce 13 avril, lui permettront de chasser – ou d'emprisonner pour 3 à 7 ans – des dizaines de milliers d'habitants de Jérusalem-Est et de la Cisjordanie, même s'ils en sont originaires et y sont nés. Ces ordres visent en effet quiconque ne possède pas un permis israélien, lequel n'avait pas été exigé jusqu'ici de la plupart des résidents des territoires occupés et que souvent ceux-ci ne peuvent obtenir aujourd'hui.

Les dirigeants sionistes ont toujours été obsédés par la démographie : ils ont toujours visé l'occupation et la colonisation de la terre palestinienne, mais aussi le « transfert » de la population qui y vit. Cette stratégie a connu son apogée en 1948, avec l'expulsion de 800 000 Palestiniens devenus, ainsi que leurs descendants, des réfugiés dont le droit au retour n'a jamais pu s'exercer, puis en 1967, avec celle de 400 000 autres. Benyamin Netanyahou a-t-il décidé d'appliquer les dernières volontés d'Ariel Sharon, qui répétait sans cesse, avant son accident cérébral : « *La guerre de 1948 n'est pas terminée* » ?

Après l'annonce de la construction de 1 600 nouveaux logements dans la colonie israélienne de Ramat Shlomo, à Jérusalem-Est, cette nouvelle provocation viole en tout cas grossièrement la IV^e Convention de Genève, qui interdit notamment à toute puissance occupante de déplacer les hommes et les femmes dont elle a pris la responsabilité. C'est dire que les dirigeants américains et européens, qui multiplient depuis plusieurs mois les discours critiques sur la politique du gouvernement israélien, se trouvent au pied du mur : vont-ils transformer leurs paroles en actes ?

C'est a fortiori le cas du président Nicolas Sarkozy et de son ministre des Affaires étrangères Bernard Kouchner, qui font preuve, depuis près de trois ans, d'une complaisance coupable à l'égard d'Israël. Seules des sanctions sévères peuvent arrêter le cours belliciste de Tel-Aviv : il est temps de convaincre nos partenaires de l'Union européenne de suspendre l'accord d'association avec Israël tant que celui-ci ne respectera pas le droit international.